



Retenue abusive sur caution

Par **alphin**, le **27/11/2014** à **19:33**

Mon ancien bailleur m'a proposé une location meublée puis non car plus intéressante pour lui finalement.

Au moment du départ tout était ok sauf le matelas du lit qu'il m'avait tout de même laissé à mon arrivée. Il m'a dit que mon odeur corporelle avait imprégné la literie et que tu devais partir en déchetterie et que donc il me retenait une partie de ma caution pour rembourser celle-ci (en état d'usage lorsque j'ai pris possession de cette location).

J'ai demandé des avis contradictoires de plusieurs personnes qui m'ont indiqué n'avoir jamais perçu aucune odeur.

Tout cela est-il légal ? Il a attendu un mois pour la restitution du reste de la caution.

Est-il normal que j'ai dû déclarer fiscalement que j'occupais l'appartement en lieu et place du bailleur qui se réservait l'usage exclusif d'une partie de l'habitation et partageait les pièces communes avec moi ?

De plus, celui-ci a décidé de ne plus occuper l'appartement à une certaine date et m'a imposé "un colodataire". Il ne m'a pas laissé de choix et a tout de suite repris possession de ma partie réservée de l'habitation lors de mon départ.

Avait-il le droit de faire tout cela ? Puis-je réclamer quelque chose ? Il m'a toujours indiqué faire au mieux pour moi, me rendre service, et être gentil de ne pas me facturer 3 mois de préavis bien que "ma partie" de l'habitation était immédiatement reprise.